



TRAVAILLEUSES DU SEXE CHINOISES A PARIS FACE AUX VIOLENCES

SYNTHESE D'ENQUETE
17 décembre 2012



Une femme victime de viol se rend aux urgences médico-judiciaires de l'hôpital Hôtel Dieu à Paris / © Boris Svartzman

INTRODUCTION

➔ A Paris, des centaines de femmes chinoises sont amenées à vendre des services sexuels pour un temps donné et pour des raisons diverses. De fait elles sont exposées à de multiples formes de violences physiques, sexuelles et morales, le délit de racolage passif aggravant leur situation. Médecins du Monde, qui intervient à leurs côtés depuis dix ans pour améliorer leur accès aux droits et aux soins, a réalisé une enquête sur les violences qu'elles rencontrent et les stratégies qu'elles mettent en place pour y faire face.

Le programme Lotus Bus de Médecins du Monde (*voir encadré ci-contre*) intervient auprès des travailleuses du sexe chinoises à Paris depuis 2002. Sur le terrain plusieurs fois par semaine nous constatons que les violences sont au centre de leurs préoccupations et constituent un enjeu majeur de santé.

De 2010 à 2012, l'équipe du Lotus Bus a réalisé une enquête auprès de 86 femmes rencontrées sur le terrain. Cette enquête repose sur un questionnaire anonyme et confidentiel élaboré par l'équipe avec l'appui des services techniques de Médecins du Monde. Le questionnaire a été proposé à toutes les femmes se rendant au Lotus Bus ou au local du programme par une équipe d'enquêteurs spécialement formés. Chaque femme ayant accepté de répondre à l'enquête a été reçue en entretien individuel par un enquêteur accompagné, si besoin, d'un interprète. L'enquête représente un total de 70 heures d'entretien.

Ce travail permet de mieux connaître les violences auxquelles ces femmes sont confrontées ainsi que les stratégies employées pour les prévenir. Il nous permet par ailleurs d'identifier les obstacles qu'elles rencontrent pour faire valoir leurs droits et protéger leur santé.

Les travailleuses du sexe migrantes sont parmi les femmes les plus exposées aux violences¹. De fait, les violences auxquelles elles sont confrontées sont exacerbées par la stigmatisation de leur activité et la pénalisation du racolage.

Une approche de santé publique et de réduction des risques doit être au cœur des politiques publiques en vue d'améliorer la santé, la sécurité et les droits des travailleurs et des travailleuses du sexe.

¹ Potterat, John J. et al. « Mortality in a Long-term Open Cohort of Prostitute Women », *American Journal of Epidemiology*, 2004; 159(8):778-785.; Ward, Helen et al. « Risky Business: health and safety in the sex industry over a 9 year period », *Sex Transm Inf* 1999; 75:340-343 ; Church, Stephanie et al. « Violence by clients towards female prostitutes in different work settings: questionnaire survey », *British Medical Journal*, 2001; 322(7285): 524-525

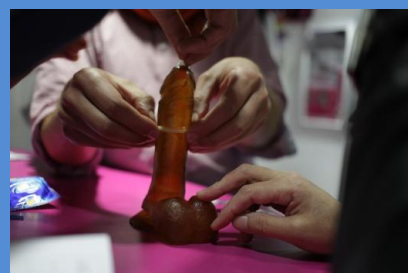
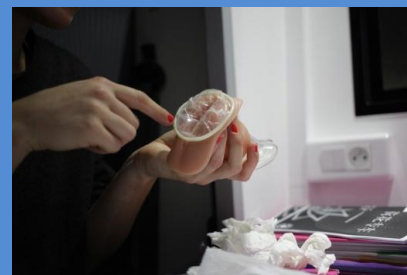
LE LOTUS BUS

➔ Un programme de promotion de la santé et des droits auprès des travailleuses du sexe chinoises à Paris

Le programme Lotus Bus de Médecins du Monde a pour objectif de réduire les risques liés aux pratiques prostitutionnelles et de favoriser l'accès aux soins et aux droits des femmes chinoises se prostituant à Paris. Le Lotus Bus répond à un très fort besoin d'information et d'accès aux soins d'une population très exposée à de multiples risques et cumulant les facteurs de vulnérabilité liés à leur activité prostitutionnelle et à leur situation de personnes migrantes.

Le programme Lotus Bus mène les actions suivantes :

- ➔ Plusieurs interventions hebdomadaires dans les lieux de prostitution chinoise (tournées) ;
- ➔ Une permanence d'accueil hebdomadaire en lieu fixe ;
- ➔ Des accompagnements physiques dans des structures médicales, sociales ou juridiques ;
- ➔ Des ateliers ponctuels sur des thématiques liées à la prostitution, à la santé et aux droits ;
- ➔ Des actions de témoignage et de communication sur la situation et les difficultés rencontrées par les personnes chinoises se prostituant à Paris.



En 2011, le Lotus Bus a eu 14 371 contacts avec 770 femmes chinoises différentes.

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

➔ En France comme à l'international, Médecins du Monde et son réseau mènent de nombreuses actions de réduction des risques (RdR), de promotion de la santé et des droits en faveur des travailleurs et des travailleuses du sexe les plus marginalisés :

Canada

MdM travaille en partenariat avec l'association communautaire Stella pour promouvoir la santé des travailleurs du sexe à Montréal.

Europe

Le réseau Médecins du Monde en Europe (Allemagne, Suisse, Portugal, Espagne et Royaume-Uni) mène des actions de réduction des risques, de promotion de la santé et des droits auprès des femmes, hommes et personnes transgenres travailleurs du sexe dans une trentaine de villes européennes dont Londres, Stuttgart, Lausanne, Madrid... Ce travail est parfois mené en partenariat avec des associations communautaires locales.

France

Dans 5 villes (Poitiers, Nantes, Paris, Montpellier et Rouen), MdM mène des actions de RdR auprès des travailleurs du sexe dans la rue.

Mexique

MdM mène un projet d'accès à la santé sexuelle et reproductive auprès des femmes migrantes centre-américaines dans les villes de Tapachula et Huixtla, dans la région du Chiapas.

Les travailleuses du sexe constituent 44% du public cible du programme.

Myanmar

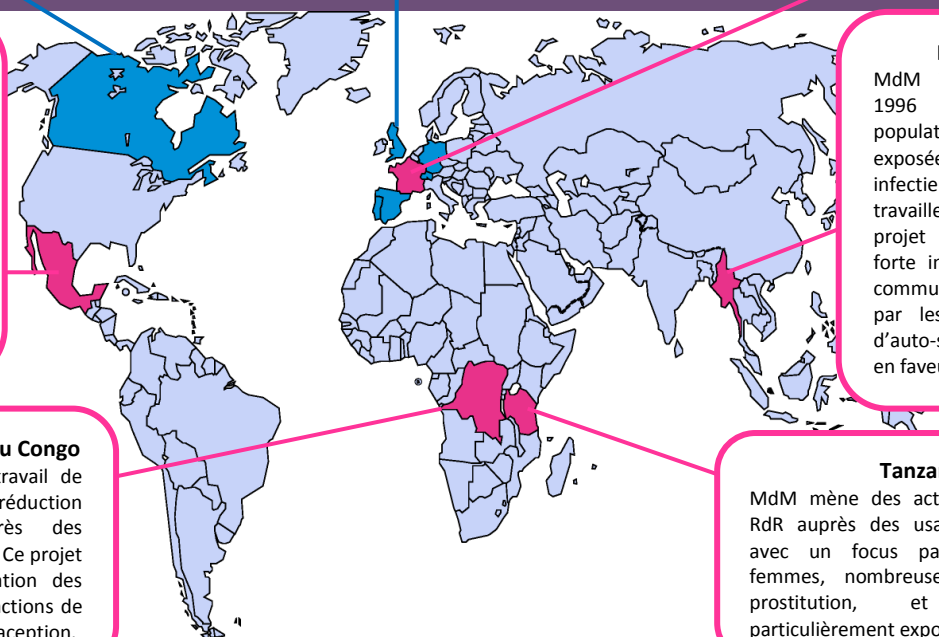
MdM intervient depuis 1996 auprès des populations les plus exposées à un risque infectieux dont les travailleuses du sexe. Ce projet s'appuie sur une forte implication de la communauté : éducation par les pairs, activités d'auto-support, plaidoyer en faveur des droits...

République démocratique du Congo

A Kinshasa, MdM mène un travail de promotion de la santé et de réduction des risques sexuels auprès des adolescentes vivant dans la rue. Ce projet repose sur une forte implication des bénéficiaires et comporte des actions de plaidoyer pour l'accès à la contraception.

Tanzanie

MdM mène des activités mobiles de RdR auprès des usagers de drogues avec un focus particulier sur les femmes, nombreuses à exercer la prostitution, et qui sont particulièrement exposées au VIH.





Au centre médico-social de Belleville des services de dépistage sont proposés / © Boris Svartzman

RESUME

De juin 2010 à juin 2012 Médecins du Monde a réalisé une enquête sur les violences rencontrées par les travailleuses du sexe chinoises à Paris, les stratégies qu'elles mettent en place pour y faire face, et leurs accès aux soins et aux droits.

Les femmes interrogées ont majoritairement entre 40 et 50 ans. En moyenne, elles sont en France depuis deux ans et se prostituent depuis un an. 41% sont en France depuis plus de trois ans. Une majorité (55%) des femmes interrogées est en situation régulière bien que très peu disposent d'une autorisation de travail (9%).

La majorité des femmes interrogées (86%) a rencontré au moins une forme de violence depuis leur arrivée en France. La forme de violence la plus fréquente est le retrait non-consenti du préservatif (63%). D'autres violences rencontrées sont les violences physiques (55%), le viol (38%), la séquestration (23%), les menaces de mort (17%) et l'obligation de reverser ses revenus à autrui (5%). Plus de 61% des femmes déclarent également avoir rencontré d'autres formes de violences notamment des vols, des insultes et des brimades. Aucune femme ne déclare être contrainte par autrui à se prostituer.

Les femmes interrogées sont aussi sujettes à une très forte pression policière. 74% des femmes ont fait l'objet d'une arrestation au motif de racolage au cours des 12 mois précédant l'enquête. Chacune de ces femmes a été arrêtée en moyenne 6 fois au cours de cette période. Lors des gardes à vue elles sont sujettes

à de nombreuses humiliations dont des fouilles au corps (81%), le port de menottes (56%), l'obligation de signer des documents (53%) et la privation de nourriture (24%). Ces arrestations fréquentes sont vécues comme une forme de harcèlement.

Ces violences ont des conséquences importantes sur la santé des femmes interrogées. Celles-ci sont d'autant plus graves que la majorité des femmes (63%) n'a pas recours aux soins suite à des violences physiques ou à un viol. Ces violences constituent également un facteur de risque important en ce qui concerne l'exposition aux IST dont le VIH puisque la majorité des femmes (54%) n'ont pas recours au traitement prophylactique suite à un rapport à risque imposé par la violence.

Une minorité des cas de violences (21%) font l'objet d'un dépôt de plainte. L'accès à la justice est considérablement entravé par un manque de confiance envers la Police qui découle des arrestations subies. La barrière de la langue (23%), la peur en raison de leur activité (31%) ou en raison de leur situation administrative (28%) constituent également des freins à l'accès à la justice.

De nombreuses femmes mettent en place des stratégies pour prévenir les violences (choix et négociation avec les clients, travail en journée, travail en « indoor »...) mais la mise en place de stratégies efficaces et l'amélioration de leurs conditions de travail sont rendues difficiles par leur isolement et la pénalisation du racolage.



Trois fois par semaine le Lotus Bus intervient auprès des travailleuses du sexe sur leur lieu d'activité / © Boris Svartzman

SYNTHESE DE L'ENQUETE

Des migrantes exclues du marché de l'emploi en France

La majorité des femmes interrogées ont entre 40 et 50 ans. Elles ont quitté leur pays pour des raisons socio-économiques, généralement pour subvenir aux besoins de leur famille restée en Chine². Certaines ont dû payer des sommes importantes pour financer leur migration. En France, elles sont exclues du marché de l'emploi dès leur arrivée car l'autorisation provisoire de séjour dont elles bénéficient, pour la plupart suite au dépôt d'une demande d'asile, ne leur accorde pas ce droit. Seules 9% d'entre elles peuvent travailler légalement.

L'enquête démontre que ce sont ces facteurs sociaux et économiques qui déterminent leur décision de vendre des services sexuels en France, soit régulièrement, soit de façon occasionnelle en parallèle avec d'autres activités économiques.

« Je ne parle pas français, et je n'ai pas d'autorisation de travail, du coup je n'ai pas trouvé d'emploi quand je suis arrivée en France, même pas en tant que nourrice. J'ai dû dormir dehors. J'ai payé 180000 Yuans [21600 €] pour venir ici... Ma vie était difficile en Chine, je suis divorcée, et j'ai trois enfants que j'éleve seule. Leur père ne nous donne pas d'argent. En France, je ne savais pas que je ferais ce travail, mais je me sens toutefois moins sous pression qu'en Chine » – Mme..., 54 ans, en France depuis quatre mois

² Les raisons citées sont : financer les études de leurs enfants, financer l'achat d'un logement, ou rembourser une dette. Les personnes auprès desquelles elles s'endettent, très souvent des membres de leur propre famille, ne sont pas au courant de leur activité de prostitution.

Des femmes indépendantes

Aucune des femmes interrogées lors de cette enquête n'a été contrainte par autrui à se prostituer. Leur choix d'exercer la prostitution est déterminé par un contexte social et économique.

Seules 5% d'entre elles déclarent avoir été obligées de reverser à autrui une partie ou la totalité de leurs revenus tirés de la prostitution. Si ces femmes sont soumises à une forte pression économique, leurs dettes en Chine sont contractées auprès de leur propre famille qui n'est pas au courant de leur activité de prostitution en France.

55% des femmes disent n'avoir personne sur qui compter en France. L'isolement, les difficultés qu'elles rencontrent pour exercer leurs droits, les pressions économiques qu'elles subissent, et la peur de la délation lorsqu'elles sont en situation irrégulière sont autant de facteurs qui augmentent leur exposition au chantage, au racket, et à l'exploitation.

Notre échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble des travailleuses du sexe en France. Cependant, notre enquête démontre que les déterminants qui poussent ou contraignent certaines personnes étrangères à exercer la prostitution sont complexes et multiples et contredit le positionnement communément affirmé que « les personnes prostituées étrangères [sont], en grande majorité, soumises à des réseaux de prostitution, qui gèrent toute la filière prostitutionnelle, du recrutement au rapatriement des produits de la prostitution »³.

³ Geoffroy, Guy et Bousquet, Danielle. *Prostitution : l'exigence de responsabilité*. Rapport d'information parlementaire présenté au nom de la commission des Lois le 13 avril 2011.

« J'ai de grosses dettes à rembourser mais je peux choisir la manière dont je les rembourse. J'ai emprunté environ 15 000 euros pour venir et je n'ai pas encore fini de rembourser cette somme. Ce sont des amis proches en Chine qui m'ont prêté cet argent et je ne paie pas d'intérêts. Ils ne savent pas que je me prostitue pour rembourser, mais je dois rembourser quand même. J'ai essayé d'autres emplois : nounou, femme de ménage, mais, premièrement, ce n'était pas facile à trouver et, deuxièmement, je ne gagnais pas assez d'argent. Je ne suis pas fière de faire ce travail mais personne ne me force, c'est la situation qui m'oblige. » – Mme..., 26 ans, en France depuis un an

C'était un client que je connaissais. Il est arrivé en voiture avec un ami. Ils m'ont proposé d'aller dans un hôtel où j'avais l'habitude d'aller. Le copain ne devait pas venir, il était juste censé conduire la voiture. Comme je connaissais le client, j'ai accepté. Finalement, ils ne se sont pas dirigés vers l'hôtel mais vers un parking souterrain. J'ai été séquestrée et violée par les deux hommes pendant cinq heures. Ils ont ensuite repris le chemin pour me déposer. A un moment ils se sont arrêtés dans une station-service. J'en ai profité pour prendre les clés de la voiture et j'ai couru vers le guichet en criant au secours. La police est arrivée et a arrêté l'un des deux hommes sur place. L'autre a été arrêté le lendemain. – Mme..., 32 ans, en France depuis 2 ans

Une exposition aux violences alarmante

L'enquête révèle un taux d'exposition aux violences alarmant. Plus de 86% des femmes interrogées ont déjà été confrontées à une ou plusieurs formes de violences :

- ➔ 63% des femmes ont été confrontées à des retraits de préservatif non-consentis ;
- ➔ 55% des femmes ont été victimes de violences physiques ;
- ➔ 38% des femmes ont été victimes de viol ;
- ➔ 23% ont été victimes de séquestration ;
- ➔ 17% ont fait l'objet de menaces de mort ;
- ➔ 61% ont subi d'autres formes de violence (vols, insultes, brimades...).

En comparaison avec des études récentes menées dans la population générale des femmes en France^{4,5} les travailleuses du sexe chinoises à Paris sont beaucoup plus exposées aux violences physiques et aux viols que les autres femmes. De plus, la fréquence de ces violences reste bien supérieure à la fréquence de celles subies par les femmes étrangères hors-Union Européenne résidant en France⁶.

⁴ Tournyol du Clos et al. « Les violences faites aux femmes », INSEE Première, 2008 :1180.

⁵ Bajos et al. « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère ». INED, *Population & Sociétés*, 2008 :445

⁶ En effet, ces mêmes études démontrent que les femmes de nationalité extracommunautaire sont plus exposées aux viols que la population générale, Tournyol, op.cit.

Des violences aux multiples conséquences

Seul un tiers des femmes consulte un médecin suite à des violences physiques ou à un viol, et seule une femme sur quatre obtient un certificat médical, une démarche pourtant essentielle si la victime souhaite poursuivre ses agresseurs en justice.

Les retraits du préservatif non-consentis et les viols sont également un facteur de risque important d'exposition aux IST et au VIH. Ce risque est aggravé par le faible recours aux soins suite aux agressions, et le faible taux d'accès au traitement post-exposition : 54% des victimes de ces violences n'ont pas eu recours au traitement d'urgence.

Les violences ont également des conséquences psychologiques importantes. En détériorant l'estime de soi des travailleuses du sexe, ces violences réduisent leur capacité à mettre en place des stratégies de prévention efficaces et à se protéger face aux risques.

L'accès à la justice entravé

L'enquête révèle que seul un cas de violence sur cinq fait l'objet d'un dépôt de plainte. La grande majorité des victimes renonce à recourir à la justice pour différentes raisons : barrière linguistique, peur d'être arrêtées ou jugées en raison de leur activité, peur d'être expulsées si elles sont en situation irrégulière...

La présence d'interprète est systématique lors des gardes à vue dans le cadre d'arrestations pour racolage. Cependant les femmes doivent venir avec leur propre interprète pour porter plainte.

Dans ces conditions le recours aux droits est quasiment impossible.

« A quoi ça sert de porter plainte ? Ce que je fais est illégal alors si je vais à la Police ils vont m'arrêter ! C'est toujours nous qui avons tort car on se prostitue » – Mme..., 52 ans, victime de violences physiques

Des politiques publiques qui aggravent les violences : les effets contre productif du délit de racolage passif

Les trois quarts des femmes interrogées ont fait l'objet d'arrestations et de gardes à vue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, souvent de manière arbitraire. Ces femmes ont été arrêtées en moyenne six fois au cours de l'année écoulée.

Dans un très grand nombre de cas elles sont arrêtées alors même qu'elles ne racolaient pas. D'après leurs témoignages le seul fait d'être soupçonnée par la Police de se prostituer est bien souvent un motif suffisant pour être placée en garde à vue.

Lors de la garde à vue, qui dure généralement entre 12 et 24 heures, beaucoup de femmes subissent des humiliations et des traitements dégradants :

- ➔ 81% des femmes ont été obligées de se déshabiller intégralement pour subir une fouille au corps⁷ ;
- ➔ 56% des femmes ont été menottées lors de leur arrestation⁸ ;
- ➔ 53% des femmes ont été obligées de signer des procès-verbaux sans qu'elles soient informées de ce qui y était écrit ou alors qu'elles n'étaient pas d'accord avec le contenu ;
- ➔ 43% estiment avoir fait l'objet d'humiliations lors de leur garde à vue ;
- ➔ 24% des femmes ont été privées de nourriture⁹.

⁷ Le Code de Procédure Pénale stipule que la fouille au corps ne peut être pratiquée uniquement « lorsqu'elle est indispensable pour les nécessités de l'enquête ».

⁸ Elle précise également que « nul ne peut être soumis au port des menottes ou des entraves que s'il est considéré soit comme dangereux pour autrui ou pour lui-même, soit comme susceptible de tenter de prendre la fuite. ».

⁹ Les instructions du ministère de l'intérieur précise que les gardés à vue doivent être alimentés « avec des repas chauds, aux heures

De fait, pour les femmes interrogées, la Police et la justice ne sont pas considérées comme les garants de leur sécurité mais comme une source de violences.

Notre enquête révèle de nombreuses autres irrégularités : des interprètes défaillants ou partiels, des procès-verbaux mensongers, des conditions d'enfermement insalubres, des pressions exercées sur les gardées à vue pour signer des documents ...

Le fait d'exercer la prostitution n'est pas réprimé en France. Cependant, la Loi pour la Sécurité Intérieure, mise en application le 18 mars 2003, a instauré le délit de racolage, dit « passif », sur la voie publique. L'instauration de ce délit s'est traduite par une répression de toutes les formes visibles de la prostitution. Par ailleurs, cette loi confère aux forces de l'ordre chargées de l'appliquer un large pouvoir d'appréciation qui mène, dans les faits, à un grand nombre d'arrestations arbitraires.

« J'ai été arrêtée alors que je rentrais chez moi avec mes courses, accompagnée de deux copines. La Police a fouillé nos sacs et, comme ils ont trouvé des préservatifs sur moi, c'est moi qui ai été emmenée en garde à vue. Depuis cette fois-là je suis fichée. Mes deux copines n'avaient pas de préservatifs sur elles, et la Police les a laissées partir. » - Mme..., 51 ans, arrêtée vingt fois au cours des douze derniers mois.

Par ailleurs, notre enquête montre que les femmes ayant déjà subi une arrestation ont 4 fois plus de risque de subir d'autres violences physiques que celles qui n'ont pas été arrêtées. Ces risques sont exacerbés encore davantage lorsque les femmes sont en situation irrégulière. Les femmes en situation irrégulière, lorsqu'elles ont été arrêtées par la Police, ont 6 fois plus de risque de subir un viol ou des violences physiques.

C'est moins dangereux de se prostituer en journée mais il y a plus de policiers, je suis donc obligée de travailler la nuit quand c'est plus dangereux. – Mme..., 51 ans, en France depuis 2 ans.

normales, et composés selon les principes religieux dont elles font état »

8

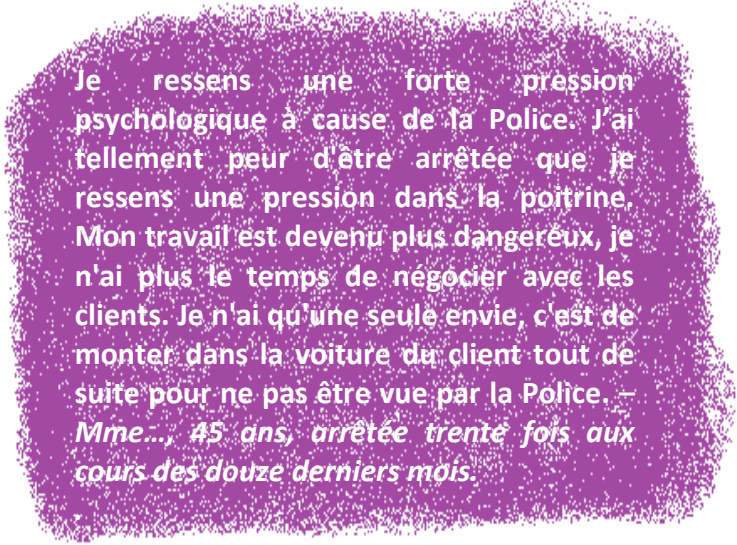
Les travailleuses du sexe sont des actrices majeures dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Notre enquête montre que les travailleuses du sexe chinoises ne sont pas passives face aux violences auxquelles elles sont exposées. Dans les limites des ressources dont elles disposent, elles mettent en place, individuellement et collectivement, des stratégies pour se prémunir contre les violences.

Travailler en journée, dans un local où d'autres personnes sont présentes, par le biais d'annonces sur internet, en binôme, partager les informations sur les bons et les mauvais clients, toutes ces pratiques sont autant de moyens d'améliorer leur sécurité.

Cependant, travailler en journée expose les travailleuses du sexe aux arrestations, les autres

stratégies les exposant, ou exposant ceux qui les aident, aux poursuites pour proxénétisme. De ce fait, le délit de racolage passif contribue à rendre leur activité plus dangereuse et les empêche de mettre en place des stratégies de prévention efficaces.



Je ressens une forte pression psychologique à cause de la Police. J'ai tellement peur d'être arrêtée que je ressens une pression dans la poitrine. Mon travail est devenu plus dangereux, je n'ai plus le temps de négocier avec les clients. Je n'ai qu'une seule envie, c'est de monter dans la voiture du client tout de suite pour ne pas être vue par la Police. – Mme..., 45 ans, arrêtée trente fois aux cours des douze derniers mois.



Une femme poursuivie pour racolage consulte un avocat avant son audience au tribunal / © Boris Svartzman

RECOMMANDATIONS

→ Une approche de santé publique et de réduction des risques doit être au cœur des politiques publiques en vue d'améliorer la santé, la sécurité et les droits des travailleurs et des travailleuses du sexe.

Créer un environnement favorable à la santé et la sécurité

La pénalisation et la répression sont contre productives en matière de santé publique et de réduction des risques. Médecins du Monde préconise de :

→ **Abroger immédiatement et sans conditions le délit de racolage passif**

Cette loi a pour conséquence d'isoler les travailleurs et travailleuses du sexe, les éloignant des structures de soins et d'accès aux droits et les exposant davantage aux risques de violences.

→ **Rejeter toute pénalisation de l'achat de services sexuels**

Pénaliser les services sexuels entre adultes consentants aura comme effet d'augmenter les risques de violences, les risques sanitaires et la stigmatisation des travailleurs et des travailleuses du sexe et de leurs clients. L'expérience d'autres pays où la pénalisation de l'achat de services sexuels est déjà en vigueur démontre les conséquences négatives qu'elle induit pour les travailleuses du sexe¹⁰.

Améliorer l'accès aux soins et aux droits

L'Etat doit garantir à toute personne victime de violence, quelque soit son activité ou sa situation administrative, un accès effectif à la justice et aux soins.

→ **Assurer une meilleure prise en charge des personnes victimes de violences**

Généraliser des bonnes pratiques au sein des commissariats pour l'accueil des personnes victimes de violence (dépôt de plainte sur rendez-vous, recours à l'interprétariat...). Consolider les liens entre les services de Police et les services de santé pour assurer une prise en charge globale des victimes de violence.

→ **Garantir un accès effectif aux droits pour les personnes étrangères**

Permettre un accès égal à la justice aux personnes étrangères victimes de violence. Leur garantir une possibilité de séjourner en France jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires lorsqu'elles portent plainte. Permettre aux personnes en situation irrégulière de bénéficier d'une indemnisation par la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI).

¹⁰ C'est la conclusion d'un rapport onusien récent : Commission mondiale sur le VIH et le droit, *Risques, droits et santé*. Juillet 2012.

Lotus Bus
Médecins du Monde
62bis avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél : 01.43.14.81.65
lotusbus@medecinsdumonde.net



Direction des Missions France
Médecins du Monde
62 Rue Marcadet, 75018 Paris
Tél : 01.44.92.16.01
dmf@medecinsdumonde.net